

REGLEMENT POUR LE REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGAGES PAR LE TIREUR

LORS DE CONCOURS DE TIR **A.G.R.** ET **F.F.T.**

Applicable à partir de Septembre 2012

Championnats du Bas Rhin : Pas de remboursement de frais.

Championnats D'Alsace hors Bas Rhin. : Forfait de 10.00 Euro par compétiteur

Championnats F.S.C.F.à Chalons en Champagne.

❖ Remboursement forfait de 15.00 Euro par repas par compétiteur (Sur présentation d'une facture, fiche de caisse, ...)

❖ Forfait de 30.00 Euro comprenant Carburant + péage (Aller et retour) pour le conducteur.

Pour tout compétiteur accompagnant le conducteur dans son véhicule, le conducteur à droit à 30.00 Euro supplémentaire. Si le compétiteur fait l'aller et le retour dans le même véhicule.

◆ Exemple : le conducteur emmène avec lui deux autres compétiteurs il touchera 3 x 30.00 euro.

Dans le cas ou le compétiteur ne fait qu'une partie du trajet (aller ou le retour) le conducteur touchera 15.00 euro

❖ Forfait de 30.00 Euro comprenant une chambre avec lit double + petit déjeuner pour une nuit par compétiteur. A charge aux compétiteurs de se regrouper pour compléter une chambre.



L'arbitrage pour l'hôtel se fera par le président.

Pour toutes autres compétitions.



L'arbitrage se fera par le président.